

## **DEC105057DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre GOHAR, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 105045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de M. Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Pierre GOHAR, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie, ...) ;
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

**Art. 2** - La décision n°100126DAJ du 21 avril 2010 et la décision n°100129DAJ du 27 avril 2010 relatives aux délégations de signature respectives de M. Joël BERTRAND et de M. Pierre ROY sont abrogées.

**Art. 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2010

Le Président

Alain FUCHS